



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Lycée Professionnel  
Aristide BRIAND**

# **LYCÉE PROFESSIONNEL ARISTIDE BRIAND**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
N°4  
DU 28 avril 2025**

2 RUE PIERRE SÉMARD  
CS 73126 – 27031 EVREUX Cedex  
☎ 02.32.23.69.00  
E.MAIL : 0270016w@ac-normandie.fr

Nombre de membres titulaires : 20  
Nombre de présents titulaires : 11  
Quorum : 11

**Membres présents :**

**Membres de l'établissement siégeant de droit :** M. Jean-Michel DIOT, Proviseur M. Antoine VAILLANT, Proviseur adjoint, M. Willy MARMOL, Agent comptable,

**Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :** Mme FALL Linda, M. MAUGE RENAULT Maxime, Mme ORDONNEZ Mélanie, Mme JANAS Jessica, M. LUBAT Arnaud (titulaires)

**Représentants des parents d'élèves :** Mme BUSSY Mélanie

**Représentants de la collectivité de rattachement :** Mme TREMEL Emmanuelle

**Personnalités qualifiées :** Mme DULONG Aline,

**Membres excusés :**

M. NARANCITCH Camille, représentant de la collectivité de rattachement

Mme CASTELNAU Caroline, représentante de la commune

Mme DUBRUNFAUT Nathalie, représentante des parents d'élèves

M. CONAN Killian et M. BEGRAND Olivier, représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

M. MABIRE Arnaud, représentant de l'EPN

M. POUPLIN Arthur et M. ROSET Quentin, représentants des élèves

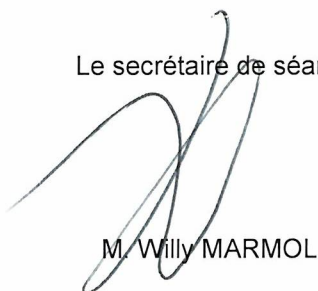
M. DEYRES Olivier, Personnalité qualifiée

**Nature des questions traitées :**

Pages

I -	CONSEIL D'ADMINISTRATION	3 /6
II.-	AFFAIRES FINANCIERES	3-5 /6
III -	QUESTIONS DIVERSES	5-6 /6

Le secrétaire de séance,



M. Willy MARMOL

Le Proviseur



Jean-Michel DIOT

Monsieur le Proviseur ouvre la séance à 18h00, en présence de 11 membres pourvus d'une voix délibérative. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Il donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, M. Willy MARMOL, Agent comptable se porte volontaire.

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.**

## **I - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **• Approbation du procès-verbal du 3 février 2025**

Le procès-verbal de la séance du 3 février 2025, transmis par voie électronique, est soumis au vote pour approbation :

Votants : 11	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 11	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2025/17**  
NT

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

## **II – AFFAIRES FINANCIERES**

### **1. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER 2024 DU LYCEE PROFESSIONNEL**

#### **• Compte financier sur l'exercice 2024**

Monsieur Willy MARMOL – Agent comptable gestionnaire présente aux membres du Conseil d'Administration les éléments du compte financier 2024 du lycée professionnel passé au logiciel comptable op@le depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le résultat est déficitaire à hauteur de 20.428,37€ en totalité sur le service AP.  
En 2023, le résultat était excédentaire avec 42 846,38€.

Cependant ce résultat ne reflète pas l'exacte réalité. En effet, en raison d'une connaissance insuffisante du nouveau logiciel de gestion et comptabilité, de bloquants ayant retardé le travail des équipes, il a fallu clôturer l'exercice dans un délai assez contraint.

La conséquence est qu'un engagement juridique relatif à un acompte de voyage pour un séjour en Angleterre est resté comptabilisé dans les charges pour un montant de 15 117,82 €.

Sans cela le déficit constaté serait de 5 310,55 €. L'erreur a pu être corrigée mais sur l'exercice 2025, qui verra son résultat de l'exercice majoré du même montant. Il n'y a aucune incidence financière car il n'y a pas eu paiement.

#### **SERVICE AP**

Ce service retrace la totalité des dépenses liées à l'activité pédagogique. Les principales recettes concernant ce service sont :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (Région) et SDIS (dotation fléchée) : 62 775 €
- La subvention pour le transport des élèves dans le cadre de la formation au CACES : 7 790 €
- La contribution des familles pour le séjour en Espagne : 11 270 €
- Le financement des premiers projets Erasmus : 5 866 €

Les représentants des enseignants précisent que les stages des élèves à Chypre se sont parfaitement déroulés, que les élèves étaient très satisfaits et qu'ils envisagent de renouveler l'expérience une fois dans le supérieur.

**Recettes = 99 246,91 € / Dépenses = 119 773,46 € (corrigé à 104 655,64 €)**

- Les dépenses dites communes (24 173,74 €): le contrat d'assurance (4 260 €)

Puis la **reprographie** qui a représenté à elle seule l'immense majorité de ces dépenses, soit près de **15 300 €** (contre 35 000 € en 2023). Près du double des prévisions budgétaires. En baisse suite au remplacement d'une partie des copieurs en septembre.

- Les crédits des disciplines (9 289.24 €)
- Les formations spécifiques (31 854.14 €) : On retrouve ici les charges liées aux formations SDIS et CACES

A cette occasion, M. le Proviseur adjoint présente la réforme du Bac Pro Logistique qui entrera en vigueur à la rentrée 2026.

- Des sorties scolaires ont eu lieu pour un financement de l'établissement à hauteur de 13 771.80 €.
- le voyage à Barcelone : 18 562.71 €

## SERVICE ALO

Dans le cas du Lycée professionnel, il s'agit du reversement au LGT d'une quote-part pour permettre de financer cette partie « fonctionnement général » au titre de la participation aux frais de viabilisation et d'entretien de la cité scolaire à hauteur de **78 888.70 €**. Il s'agit de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par le Conseil Régional pour 76 908 € qui est la principale recette. Au même titre, le GRETA, le micro-lycée et le Service de restauration et d'hébergement participent aussi au financement de ces dépenses de fonctionnement en reversant une quote-part au LGT.

A cette occasion, M. Marmol rappelle que les coûts liés à la viabilisation de la cité scolaire en 2024 représentent à titre d'exemple 344 556,24 €, sur un total de charges de fonctionnement de 735 000 €.

## LES AUTRES SERVICES

### • Vie de l'Elève :

Ce service est financé par des subventions spécifiques, il s'agit des fonds sociaux. Il doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les subventions du programme 230 ont permis d'accorder **934.39 €** (2 839.84 € en 2023) d'aides du fonds social lycéen cette année.

Le fait qu'il n'y ait pas d'assistante sociale affectée sur le suivi de l'établissement depuis plusieurs années a une incidence sur les possibilités d'aides apportées aux usagers qui en ont le plus besoin et ce malgré un gros travail réalisé par les collègues CPE et administratifs.

### • SBN :

Les bourses nationales ne sont plus gérées dans la comptabilité de l'établissement depuis la mise en œuvre du nouveau logiciel (206 élèves boursiers à la dernière rentrée, 23 bourses au mérite et 16 primes d'équipement)

Aucun achat en investissement n'a été réalisé.

Ensuite, M. Marmol présente aux membres du Conseil d'Administration l'analyse financière.

Le fonds de roulement au 31/12/2024 s'élève à 58 083,75 € (corrigé à 73 201,57 €) contre 78 512,12 € à la clôture de l'exercice précédent.

Il se décompose de la manière suivante :

- CAF (capacité d'autofinancement) : montant identique en l'absence de stock

Cela représente 70 jours (corrigé à 88 jours) de fonctionnement et permet à l'établissement de faire face à ses obligations dans l'attente du versement de la 1ère partie de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ainsi qu'au recouvrement des créances de demi-pension.

Un niveau minimum de fonds de roulement de 30 jours de fonctionnement est généralement préconisé notamment en raison de l'importance du service de restauration et d'hébergement (décalage entre les charges liées à son exploitation et le recouvrement des créances) ainsi que le fait que la DGF n'est versée traditionnellement que fin janvier/début février.

Le lycée peut donc se permettre d'effectuer un prélèvement sur son fonds de roulement pour financer différents projets. Pour cela, un recensement des besoins et projets aura lieu lors des prochains conseils d'enseignements. Une fois le chiffrage effectué et les arbitrages s'il y a lieu, l'enveloppe nécessaire sera présentée pour prélèvement au prochain conseil d'administration

La trésorerie est saine à hauteur de 118 956,62 € soit 143 jours de fonctionnement contre 79 113,60 € un an auparavant, un niveau confortable. Ce niveau s'explique pour les mêmes raisons qu'indiquées précédemment (BFDR).

Le taux de charges à payer est de 7.84% (factures non parvenues à la clôture de la période d'inventaire).

Le taux de non recouvrement : rapport entre les encaissements et les recettes constatées. En établissement scolaire, cela concerne essentiellement les créances de demi-pension. Elles sont désormais suivies dans la comptabilité du LP.

Ce taux est inférieur à la moyenne des autres établissements de l'agence comptable, sans que ce soit alarmant. Il conviendra de voir si cela est dû aux difficultés rencontrées par les familles ou à certaines perturbations liées à la mise en place du nouveau logiciel de comptabilité (décalage dans la mise en place du prélèvement automatique).

Monsieur le Proviseur soumet au vote le compte financier pour l'exercice 2024 :

NT

Votants : 11                      Abstentions : 0                      Bulletins nuls : 0  
Pour : 11                      Contre : 0                      Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2025/19**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

- **Affectation du résultat 2024**

Monsieur le Proviseur soumet au vote l'affectation du résultat de l'exercice 2024 avec un déficit de **20 428.37 €** au compte 10681.

Votants : 11                      Abstentions : 0                      Bulletins nuls : 0  
Pour : 11                      Contre : 0                      Refus de prendre part au vote : 0

NT

**Acte n° 2025/18**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

- **Contrats et conventions**

Monsieur Marmol agent-comptable gestionnaire sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le proviseur de signer les conventions et contrats suivants pour le Lycée Général et technologique.

**ERASMUS+** : Convention Erasmus+ Lp CAN EFP24 n° projet 2024-1-FR01-KA121-VET-000228297 / action clé KA1 Mobilité des individus dans le secteur de l'enseignement et la formation professionnels, du 01 juin 2024 au 31 août 2025.

La répartition budgétaire : le bénéficiaire recevra la somme de 21 325€ pour la mise en place de mobilités présentées en annexe réparties sur les projets suivants :

Annexe 1 VPP Chypre 1 360 €

Annexe 2 : Mobilité élèves chypre (19 965€)

L'autorisation est soumise aux votes :

T

Votants : 11                      Abstentions : 0                      Bulletins nuls : 0  
Pour : 11                      Contre : 0                      Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2025/20**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

### **III – QUESTIONS DIVERSES**

- Les enseignants abordent la problématique de la présence des téléphones portables dans les salles de classe. Des exemples de gestion de ces appareils sont évoqués (boîtes de rangement, retournés face contre le bureau, etc) sans qu'une solution convaincante puisse être trouvée à ce stade. La réglementation actuelle ne permet pas non plus d'interdiction stricte. Pour le moment il est difficile de définir une règle applicable à l'ensemble de la cité scolaire, chaque enseignant devant définir celle qu'il veut voir appliquer dans sa salle de classe, tant en étant particulièrement vigilants aux questions de responsabilité que cela pose.
- Les enseignants souhaiteraient voir engager une réflexion sur la possible mise en place d'un système de vidéosurveillance à l'intérieur des bâtiments pour tenter d'endiguer les nombreuses incivilités et actes de malveillance. M. le Proviseur indique que cela soulève beaucoup de questions, notamment réglementaires. Il

les invite à se rapprocher de leurs collègues du LGT pour savoir s'ils partagent leur souhait. En fonction de leur réponse, une discussion pourra possiblement être engagée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

**LYCEE PROFESSIONNEL ARISTIDE BRIAND EVREUX**

**Lundi 28 Avril 2025**

NOM PRENOM	Fonctions	EMARGEMENT
OK M. DIOT Jean-Michel	Proviseur	
OK M. VAILLANT Antoine	Proviseur Adjoint	
M MARMOL Willy	Gestionnaire	
/	DDFPT	
M. NARANCITCH Camille	Représentant de la collectivité de rattachement	
Mme TREMEL Emmanuelle	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme CASTELNAU Caroline	Représentante de la Commune	
M. MABIRE Arnaud	Représentant de l'EPN	
OK Mme DULONG Aline	Personnalité(s) qualifiée(s)	
OK M DEYRES Olivier	Personnalité(s) qualifiée(s)	
M BEGRAND Olivier	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	Excusé
OK Mme FALL Linda	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	Fall
M MAUGE RENAUNT Maxime	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M CONAN Kilian	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
OK Mme ORDONEZ Mélanie	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
OK Mme JANAS Jessica	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
OK M LUBAT Arnaud Philippe	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme DUBRUNFAUT nathalie	Représentante des parents d'élèves	
OK Mme BUSSY Mélanie	Représentante des parents d'élèves	
M POUPLIN Arthur	Représentant des élèves	

M ROSET Quentin	Représentant des élèves	
<b>suppléants</b>		
Madame PIEL Alexandra	Représentant de la collectivité de rattachement	
Mme BAKI Gisèle	Représentant de la collectivité de rattachement	
Mme LEON Patricia	Représentant de la Commune	
M. ERRAMMACH Youssef	Représentant de l'EPN	